ALSTOM SA

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

(Assemblée Générale du 18 décembre 2015 – Deuxième résolution)

PricewaterhouseCoopers Audit 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Mazars 61 rue Henri Regnault Exaltis 92400 Courbevoie

ALSTOM 48, rue Albert Dhalenne 93400 Saint-Ouen

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le Conseil d'administration vous propose de décider que le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 5 000 000 actions, étant précisé que les actions éventuellement attribuées aux mandataires sociaux de la société seraient limitées à 200 000 et soumises à des conditions de performance.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 18 novembre 2015

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Edouard Demarcq

Company Company

Mazars

Cédric Haaser